

RÉUNION PUBLIQUE N°1

SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021



Commune de Monteynard
142 Rue des Blais
38770 MONTEYNARD

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL ALPICITE
05200 Embrun
Tél : 04 92 46 51 80
Mail : contact@alpicite.fr
Site internet : www.alpicite.fr

SOMMAIRE



-
- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÈGLEMENTAIRE
 - 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU PLU ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
 - 3/ LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

1-LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE QUI PRESCRIT L'ÉLABORATION DU PLU
Mentionnant les motifs et définissant les modalités de la concertation

Notification au Préfet –
transmission du porter à
connaissance (PAC)

Notification aux
personnes publiques
associées

ÉLABORATION DU DOSSIER DE PLU

ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC

ÉLABORATION DU PADD

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT ET DU ZONAGE

ÉLABORATION DES ANNEXES

3 Réunions
publiques

3 panneaux
d'information

1 Atelier
participatif
entre le
diagnostic et le
PADD

Questionnaire
en ligne

2 réunions avec
les Personnes
Publiques
Associées

1-LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE



1-LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Une évolution législative pour diminuer l'artificialisation des sols

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année (soit 3% de la superficie de l'Isère). Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population.

- **Loi Grenelle II** ou loi ENE du 12 juillet 2010 : Limiter et évaluer la consommation d'espace agricole sur 10 ans.
- **Loi ALUR** (accès au logement et à un urbanisme rénové) du 27 mars 2014 :
 - Production d'une analyse de capacités de densification du tissu urbain ;
 - Limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles ;
 - Obligation de fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain.
- **Loi ELAN** (pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018 :
 - Inscrit la lutte contre l'étalement urbain dans les principes généraux fondant le droit de l'urbanisme.
- **Loi Climat et résilience** du 22 août 2021 :
 - Fixe l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050 ;
 - Impose, à l'échelle nationale un rythme de l'artificialisation des sols dans les 10 années suivant la présente loi, qui soit inférieur à la moitié de celle observée sur les 10 années précédant cette date, à l'échelle nationale.
 - Privilégier la mobilisation des locaux vacants, la réhabilitation et le renouvellement urbain.
 - Privilégier des formes denses.

1-LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Rapport de compatibilité des documents de rang supérieur

| Document | Année | Objectifs |
|---|--|---|
| Application de la loi Montagne | 1985 | <ul style="list-style-type: none"> - La préservation des terres nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières ; - La préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ; - L'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages et hameaux. |
| Règles générales du fascicule du SRADET Auvergne-Rhône-Alpes | Validité (2019-2030) | <p>Le fascicule des règles et composé de 43 règles, regroupées selon les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du territoire et de la montagne ; - Infrastructures de transport, d'intermodalité et de développement des transports ; - Climat, air, énergie ; - Protection et restauration de la biodiversité ; - Prévention et gestion des déchets ; - Risques naturels. |
| SDAGE Rhône-Méditerranée | Validité 2016-2021 (SDAGE 2022-2027 en cours d'élaboration) | <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter aux effets du changement climatiques - Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité <p>Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques, etc.</p> |
| SAGE Drac Romanche | 15 février 2019 | <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs généraux d'utilisation, de protection de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques. |

Prise en compte avec des documents de rang supérieur

| Document | Année | Objectifs |
|---|----------------------|--|
| Les objectifs du SRADET Auvergne-Rhône-Alpes | Validité (2019-2030) | Les objectifs des SRADET : 10 objectifs stratégiques regroupés en 4 objectifs généraux, visant l'attractivité des territoires, leur interconnexion et complémentarité, l'innovation et la prise en compte de tous. |

SOMMAIRE



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- **2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU PLU ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION**
- 3/ LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

2- LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU PLU ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION

La délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2021 définit les objectifs suivants :

- Assurer un développement qualitatif dans la production de logements et maîtriser l'intégration architecturale des opérations
- Pérenniser la dynamique démographique de la commune
- Préserver la qualité du cadre de vie :
 - Plateau de la Matheysine et du Trièves
 - Ouverture sur les falaises du massif du Vercors
 - Vastes espaces agricoles, naturels et forestiers
 - Le lac
- Encourager le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle en lien avec les politiques intercommunales (sécurisation des modes doux, connexion entre les différentes polarités communales, ...)
- Sécuriser la traversée de deux principaux hameaux de la commune
- Favoriser la réhabilitation des constructions anciennes
- Contribuer à la préservation des milieux naturels remarquables de Monteynard entre Matheysine et Trièvre
- Préserver les espaces nécessaires au maintien et à la fonctionnalité de l'agriculture locale
- Conforter et développer les activités économiques et touristiques
- Réhabiliter le secteur du stade et de la salle polyvalente



2- LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU PLU ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION

La délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2021 définit les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition en mairie d'un **registre de concertation** servant à recueillir par écrit les remarques durant toute la durée de la procédure de concertation, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat
- Organisation d'un minimum de **3 réunions publiques** :
 - Une première au début de la procédure pour présenter le cadre réglementaire
 - Une seconde au stade du PADD
 - Une troisième pour présenter le projet de PLU en vue de son arrêt
- **Information régulière** de la population sur le site internet et le bulletin municipal de la commune, de l'avancée du projet de PLU
- **Exposition évolutive** composée d'au moins **3 panneaux** réalisés au fur et à mesure de l'avancement du projet
- Réalisation d'un **atelier participatif à la phase diagnostic / PADD** – Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- **Questionnaire en ligne** à destination des habitants à la phase diagnostic pour alimenter le document d'urbanisme



SOMMAIRE



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU PLU ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- **3/ LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE**

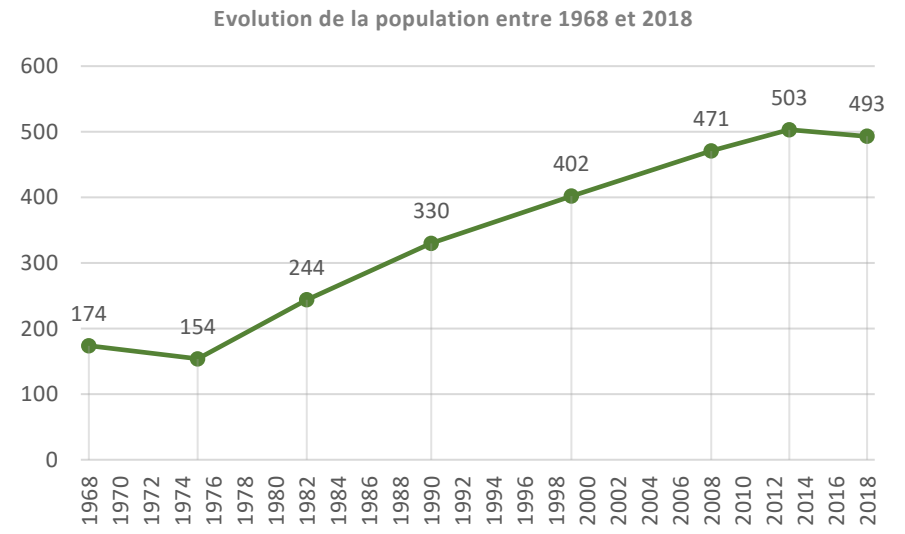
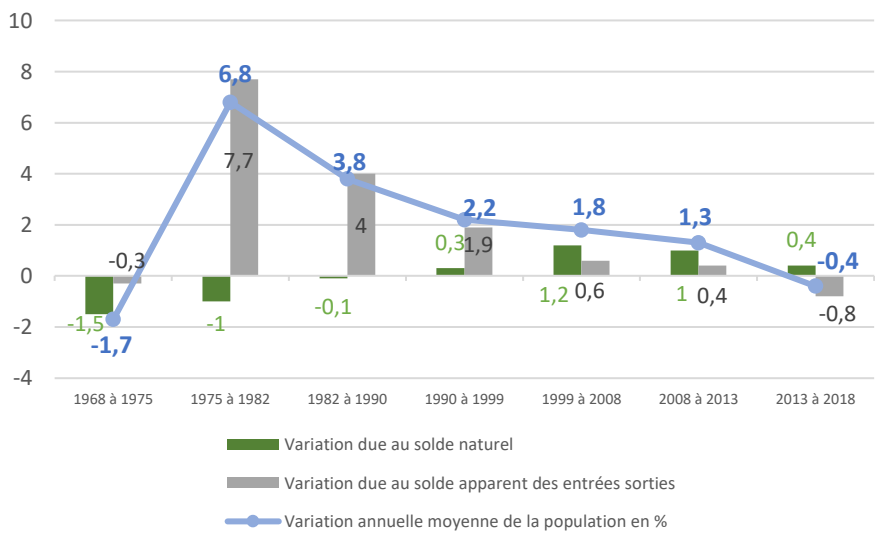


3- LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Une croissance démographique continue témoignant de l'attractivité de la commune

- **493 habitants en 2018** ; depuis les **années 1970**, la population a **plus que triplé**.
- L'évolution démographique est corrélée :
 - A l'ouverture du barrage **usine hydroélectrique de Monteynard** en 1962, générant une demande en main d'œuvre puis un départ de celle-ci ;
 - Au phénomène de périurbanisation avec la **proximité de pôles urbains d'envergures et de bassins d'emplois**



Une croissance démographique dépendante de l'attractivité de la commune

- **Les variations démographiques sont impulsées par l'attractivité communale** ; le solde naturel impacte peu les évolutions de population sauf sur la dernière période intercensitaire.
- Monteynard connaît cependant **une baisse de son attractivité depuis les années 2000**, contrairement aux communes voisines.

| | Monteynard | La Motte-Saint-Martin | Notre-Dame-Commier | Notre Dame de Vaulx |
|---|------------|-----------------------|--------------------|---------------------|
| Population 2018 | 493 | 449 | 468 | 562 |
| Variation annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018 en % | -0,4 | 1,5 | 2,4 | -0,4 |
| - due au solde naturel en % | 0,4 | 0,6 | 1,2 | 0,1 |
| - due au solde apparent des entrées sorties en % | -0,8 | 0,9 | 1,3 | -0,5 |



3- LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

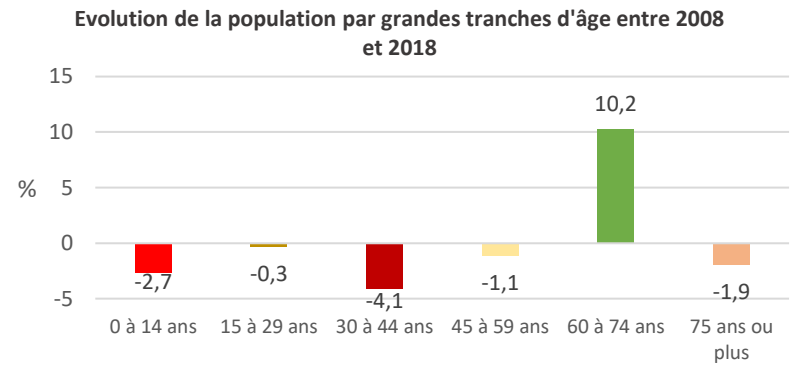
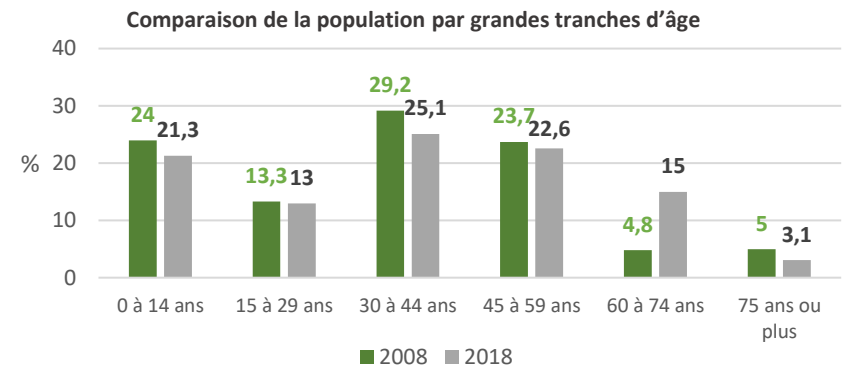
LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Une population relativement équilibrée qui montre les premiers signes d'un vieillissement

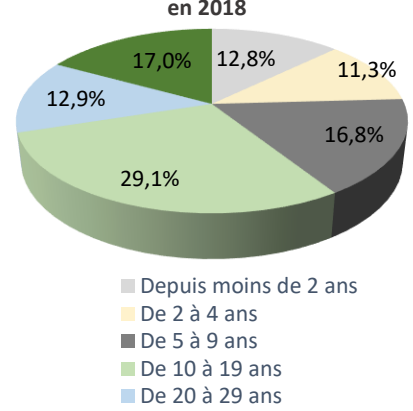
- 59,4% de la population a moins de 44 ans :
 - Les couples en âge d'avoir des enfants (30-44 ans) ont quitté le territoire (-4,1% entre 2008 et 2018) induisant la baisse mécanique des 0-14 ans
 - Les jeunes (15-29 ans) doivent quitter Monteynard pour trouver un premier emploi ou poursuivre leur étude
- La comparaison de l'indice de jeunesse de Monteynard avec les territoires voisins permet de constater que la population de Monteynard est jeune.

| | Monteynard | La Motte-St-Martin | Notre-Dame Commiers | Notre Dame de Vaulx | CC de la Matheysine | Isère |
|----------------------------|------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------|
| Indice de jeunesse en 2018 | 1,43 | 1,18 | 1,82 | 0,87 | 0,74 | 1,07 |

- Un faible turn-over dans l'emménagement des ménages : 59% de la population est installées depuis plus de 10 ans, ce qui coïncide avec :
 - L'accroissement de la population des 60 ans et plus ;
 - Le solde migratoire négatif.



Ancienneté d'emménagement des ménages en 2018



Taille des ménages en 2018

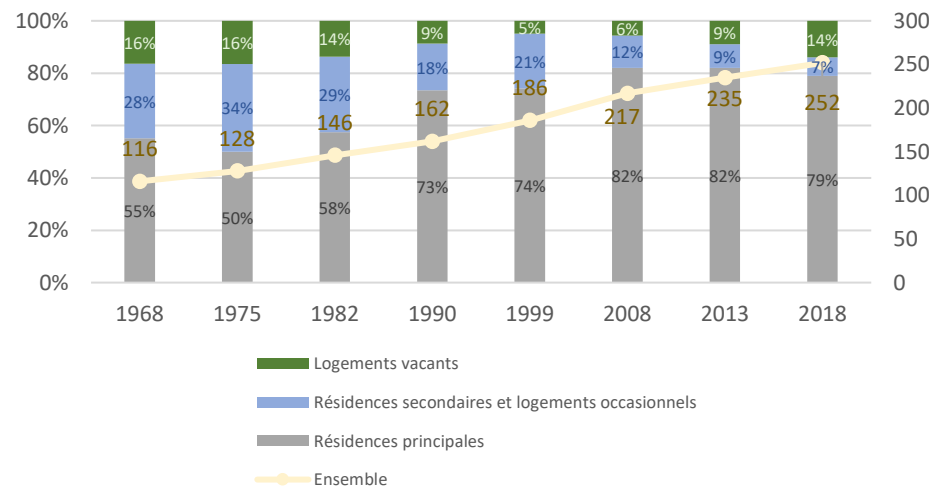


→ La commune de Monteynard accueille des ménages de grande taille, des familles avec enfants 12



3- LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

LE PARC DE LOGEMENTS



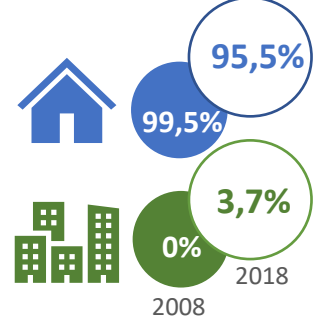
Une évolution continue et dynamique de la construction de logements abritant principalement des familles

- Depuis 1968, la commune a connu un phénomène de **basculement de ses résidences secondaires en résidences principales**
- La production s'est axée sur les **résidences principales**, caractéristique des communes rurales à proximité de polarités attractive

Un parc de logements dominé par les maisons individuelles, caractéristique des communes résidentielles

- A Monteynard, le **modèle de logements dominant** est celui de la **maison individuelle**, comme sur les communes voisines (+90% de maisons), s'expliquant par la recherche d'un cadre de vie rural.

Type de logements présent à Monteynard en 2018



Part des logements aidés dans le parc de logements en 2018

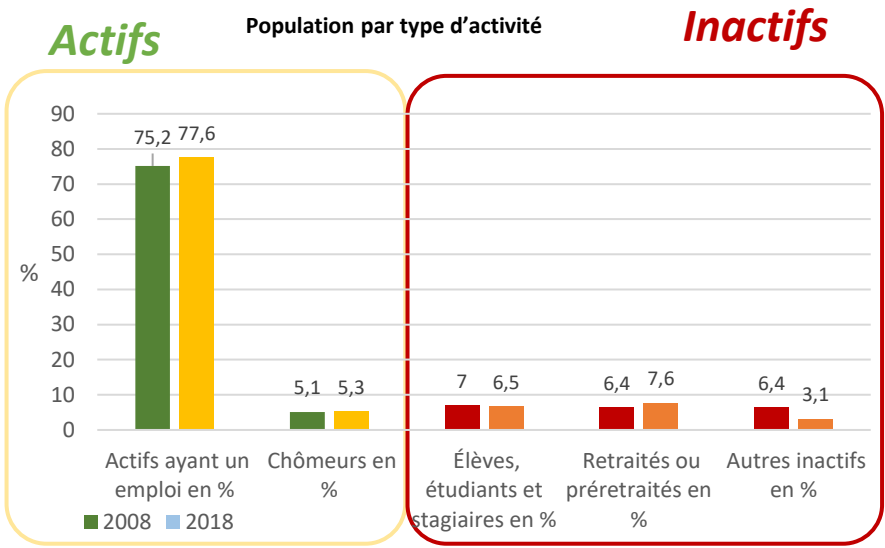


| | |
|------------------------|-------|
| Monteynard | 6,0% |
| La Motte-St-Martin | 0% |
| Notre-Dame de Commiers | 4,7% |
| Notre Dame de Vaulx | 4,3% |
| CC de la Matheysine | 11,5% |
| Isère | 13,7% |



3- LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

L'EMPLOIS

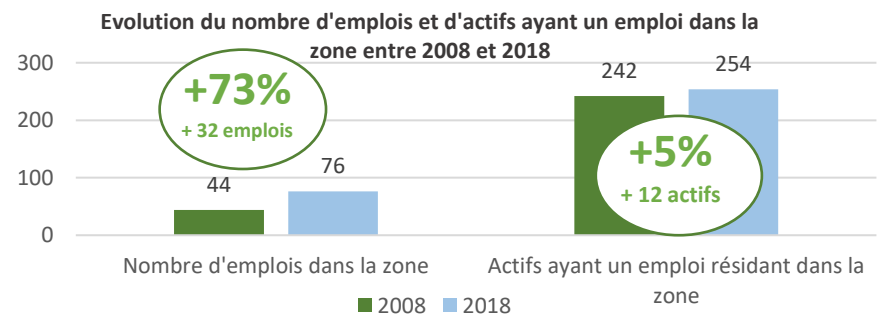


Une faible concentration de l'emploi qui confirme la caractère résidentiel de la commune

- Une part importante d'actifs, légèrement en hausse entre 2008 et 2018 : **+2,6%**, une évolution basée sur les actifs ayant un emploi (+2,4%) ; et un faible taux de chômage
- Une économie qui se conforte entre 2008 et 2018 avec :
 - **+73% d'emplois** dans la zone entre 2008 et 2018
 - Un maintien des actifs ayant un emploi et résidant dans la zone (+5% entre 2008 et 2018)
- L'offre d'emploi dans la zone ne permet pas de satisfaire l'ensemble des besoins de la population active communale : elle couvre seulement 30% des besoins ;
- Un **indicateur de concentration d'emploi faible**, mais en progression dû à l'augmentation du nombre d'emplois sur la commune.

→ La commune de Monteynard offre peu d'emplois : la population est dépendante d'autres bassins d'emplois, générant d'importantes migrations pendulaires

| | Monteynard | La Motte-st Martin | Notre-Dame Commiers | Notre Dame de Vaulx | CC de la Matheysine | Isère | France |
|-------------------------|------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------|--------|
| Taux de chômage en 2018 | 6,7% | 7,4% | 6,5% | 9,3% | 12% | 11% | 9,10% |

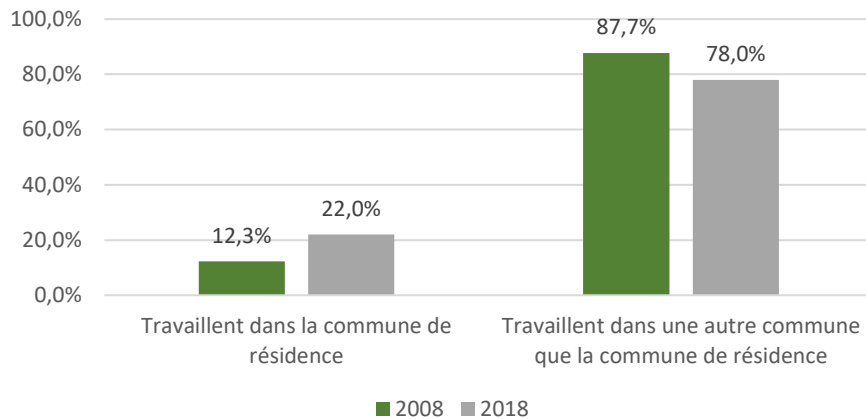


| Indicateur de concentration de l'emploi | Monteynard | | CCM 2018 | Isère 2018 |
|---|------------|------|----------|------------|
| | 2008 | 2018 | | |
| | 18,1 | 30,0 | 66,5 | 91,6 |

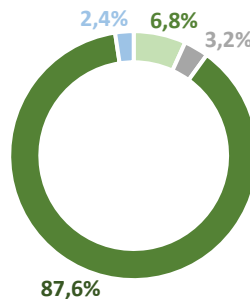
3- LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

L'EMPLOI ET LES TRANSPORTS

Evolution du lieu de travail des actifs ayant un emploi et résidant dans la zone



Part des moyens de transports utilisés pour les déplacements domicile/travail



- Pas de déplacement
- Voiture, camionnette ou fourgonnette
- Marche à pied (ou rollers, patinette)
- Transports en commun

Une commune résidentielle avec une faible territorialisation de l'emploi

- **Seulement 2 habitants sur 10** ont un emploi au sein de la commune en 2018
- La faible concentration de l'emploi et la forte proportion d'habitants travaillant dans une autre commune génère de **nombreux déplacements domicile-travail**, prioritairement **réalisés en voiture** (88% des déplacements) :
 - Une tendance qui s'inscrit à l'échelle intercommunale et départementale : **84,9% des actifs de la** communauté de communes utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail et 74,5% pour le département de l'Isère ;
 - Cela traduit également une **faible offre de transports en commun** entre la commune et les pôles d'emplois.



3- LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

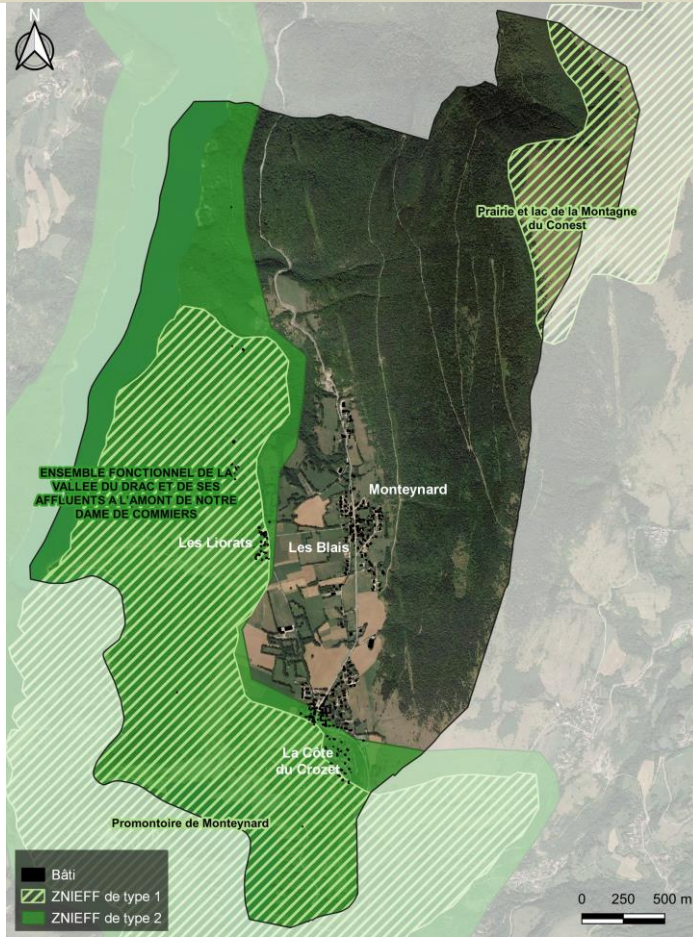
L'ANALYSE ÉCOLOGIQUE

- **2 ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 1 :**
 - Prairie et lac de la montagne du Conest, elle forme une crête couverte principalement de prairie de fauche de montagne
 - Promontoire de Monteynard, lieu qui favorise la nidification de nombreuses espèces rupestres de par sa configuration



Localisation des zones humides Commune de Monteynard (38) Réalisation : C. Delétrée Novembre 2021 Sources : DREAL Rhône-Alpes / Fond ortho Google

- **1 ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 2 :**
 - S'articule autour de la haute vallée de Drac et de ses affluents
 - Régime du Drac profondément modifié par une succession de retenues



Localisation des ZNIEFF Commune de Monteynard (38) Réalisation : C. Delétrée Novembre 2021 Sources : DREAL Rhône-Alpes / Fond ortho Google

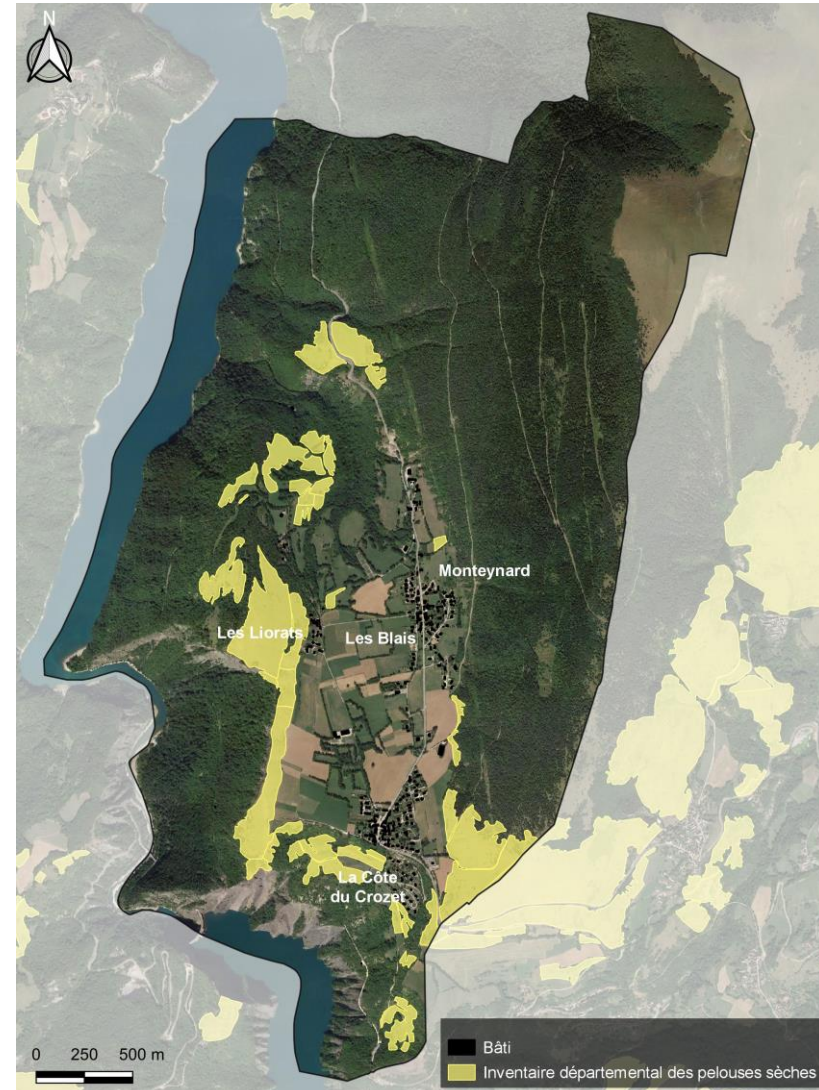
- **Aucune zone humide** naturelle de plus d'1 hectare identifiée à l'inventaire départemental des zones humides
- Quelques zones humides ponctuelles de type bassin ou mare agricole recensées
- Quelques cours d'eau traversent la commune
- Présence du Drac en limite communale ouest dont le lac artificiel de Notre-Dame de Commiers et le lac artificiel de Monteynard-Avignonnet au sud.

3- LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

L'ANALYSE ECOLOGIQUE

- De nombreuses **pelouses sèches** identifiées par l'inventaire des pelouses sèches de l'Isère (AVENIR),
- Ces habitats sont favorables au développement d'une faune et d'une flore souvent diversifiées et patrimoniales et sont classés d'intérêt communautaire pouvant être prioritaire par les cahier d'habitat Natura 2000,
- Ces sont des habitats en régression, menacées par la déprise agricole et les changements de pratique.

Des habitats remarquables de pelouses sèches, d'une grande valeur patrimoniale, identifiés sur la commune.



Localisation des pelouses sèches
Commune de Monteynard (38)

Réalisation : C. Delétrée
Novembre 2021

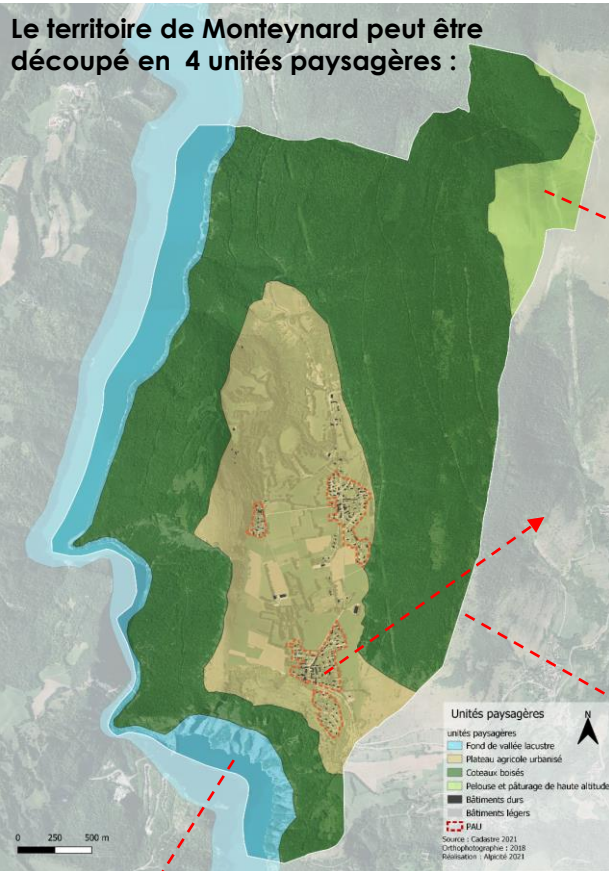
Sources : DREAL Rhône-Alpes / Fond ortho Google



3- LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

L'ANALYSE ÉCOLOGIQUE

Le territoire de Monteynard peut être découpé en 4 unités paysagères :



- Les pelouses et pâturage de haute altitude est le sommet dégagé de la Peyrouse. C'est un espace ouvert caractérisé par le **changement de végétation** dû à l'étagement végétal



- Le plateau agricole urbanisé est un espace ouvert, où la **topographie plane** a permis le développement de **l'agriculture et de l'urbanisation**



- Les coteaux boisés est un vaste espace au **dénivelé important**. Cette unité paysagère connaît un phénomène de **fermeture du paysage**

- Le fond de vallée lacustre est **composé des lacs**, et est caractérisé par une forte pente. Cette entité est un élément majeur et est la vitrine de Monteynard. Cependant les lacs ne sont pas accessibles physiquement et peu visibles depuis la commune.



- Une **Trame verte de qualité** et une commune très perméable aux déplacements des espèces.
- Des secteurs de **corridors à préserver**.
- Une urbanisation **concentrée au centre** ayant néanmoins un **effet relativement réduit** sur les fonctionnalités écologiques sur la commune.

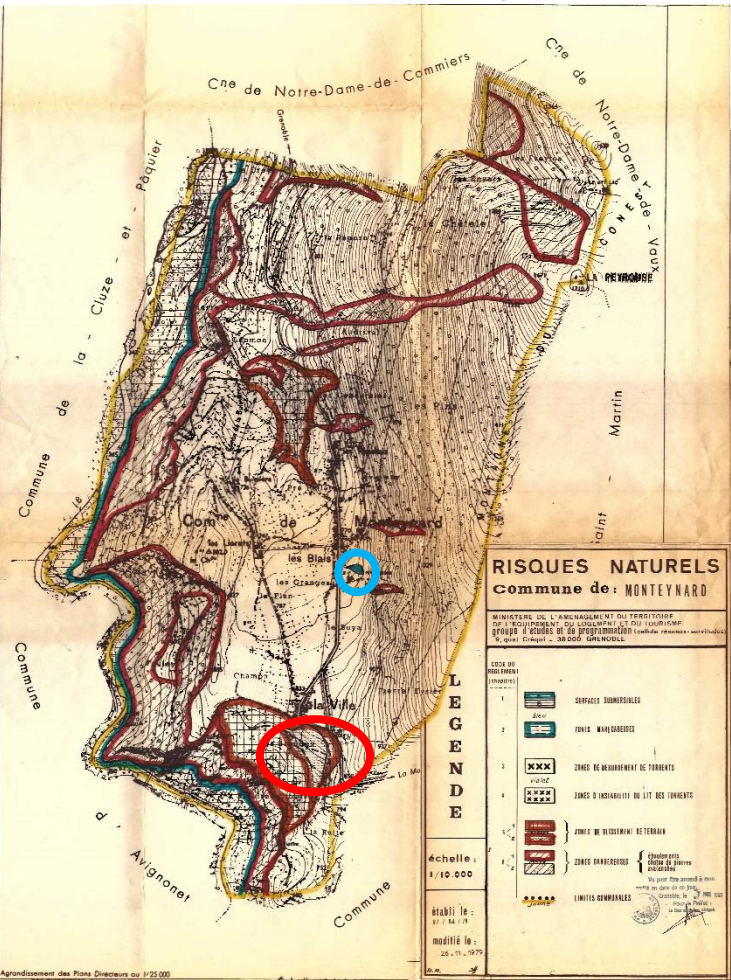


3- LES PREMIERS ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

LES RISQUES NATURELS

Règles applicables:

- Zonage R111-3 applicable depuis 1974 et valant Servitude d'Utilité Publique



La côte du Crozet est concerné par les **glissements de terrain peu important**.

Les constructions y sont autorisés **sous réserve** que soit joint un **rapport de géotechnicien /géologue**, précisant la nature des risques, et les travaux de protection nécessaires.

Une zone marécageuse est présente au sein des Blais.

Les constructions y sont autorisés **sous réserve** que le propriétaire ou le promoteur s'engage à faire des **travaux d'assainissement et de consolidation du sol**.

Les autres risques n'ont pas d'incidences sur les parties urbanisées

La commune est exposée aux risques suivants :

- Surfaces submersibles et zones marécageuses;
- Les glissements de terrain ;
- Les avalanches, chutes de pierres, éboulements;

RÉUNION PUBLIQUE N°1

SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**

Commune de Monteynard
142 Rue des Blais
38770 MONTEYNARD

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL ALPICITE
05200 Embrun
Tél : 04 92 46 51 80
Mail : contact@alpicite.fr
Site internet : www.alpicite.fr